

0534

81-17



RÉPONSES  
 AUX IDÉES  
 D'UN ECRIVAIN  
 PRESQUE SEXAGÉNAIRE,  
*Sur l'état actuel du Royaume de France.*

---

. . . . Et nos consilium dedimus.  
 JUVEN.

---

SECONDE LETTRE,  
 EN RÉPONSE AU N.º I.  
 Et nos Reges colimus.



A PARIS,  
 Chez les Libraires qui vendent les Nouveautés.

---

M, DCC. LXXXVII.



# R É P O N S E S

A U X I D É E S

*D'UN ÉCRIVAIN*

PRESQUE SEXAGÉNAIRE,

*Sur l'état actuel de la France, comparées  
à celles de sa jeunesse.*

---

## SECONDE LETTRE.

---

Nous voici, M., à cet instant si désiré pour vous: c'est celui de votre triomphe. Vous goûtiez le plaisir de la victoire; avant même de vous exposer au combat. J'écris, disiez-vous, & pour détruire un système dont j'étois un des Apôtres

▲

2  
 les plus fervens! Qui pourra alors refuser de me croire aujourd'hui, & qui pourra avouer qu'il m'a cru autrefois! Je vais briser un ouvrage que je voulois consolider: hé qui pourra le reconnoître quand je le reprouve! O sublime *moi* de Médée, que ne puis-je te prononcer!

Vous allez vaincre, puisqu'il ne s'agit plus que de discuter. *Il n'est plus question de votre épître aux Français vos Compatriotes*; il s'agit du fond de l'ouvrage entrepris pour leur gloire & leur bonheur. Je retarde votre plaisir, pourtant, pour vous soumettre un Apologue. La contrainte ou plutôt l'esclavage, hélas! prononçons le mot, inventa, dit-on, cet art sublime. Des Esclaves, réduits à flater leurs Maîtres, étoient obligés de couvrir des ombres de la fiction les vérités dont dépendoit leur salut.

Et quels étoient ces Maîtres!... Etoient-ils des Potentats.... O souvenir amer que nous donne l'antiquité malheureuse! nous regrettons ces tems.... Et s'ils existoient encore, il y a tel Bourgeois, ou, suivant votre expression familière,

3  
 Monsieur; il y a tel *roturier* qui pourroit avoir trente Esopes pour esclaves!... Dix Maîtres & cent esclaves... voilà quel fût l'Etat d'Athènes! voilà quel fut celui de Rome! Dans cette Rome superbe & trop vantée, plus d'un Plébéien pût se flater d'avoir le favori d'un Roi pour esclave.

Et puisqu'il faut nous consoler des regrets que l'on veut sans cesse exciter en nous de la perte des tems antiques, qu'est-il besoin de forcer Athènes & Rome de rétablir leurs ruines? Ne fut-il pas un tems, parmi nous, où la France fut couverte de citadelles, où chaque Citoyen esclave & tyran tour à tour, signaloit ses vengeances ou exploitoit ses tyrannies? Où sont-elles donc aujourd'hui ces citadelles? Elles ont disparu, & nous voyons, à la place, des édifices que les Rois n'auroient pas dédaigné d'habiter, & dont de simples particuliers sont possesseurs & propriétaires. Il en reste une, & croyons que le jour le plus fortuné du Monarque seroit celui où il pourroit donner le signal de sa destruction. Ce jour seroit plus beau que celui où il jetteroit les fondemens

du plus superbe édifice.... Et quelle seroit sa jouissance, si à cette place même il étoit en son pouvoir de fonder encore un de ces auspices, qu'il destine à l'humanité souffrante!

Si ce desir n'étoit pas dans son cœur, nous ne l'imprimerions pas avec cette énergie. On n'exprime bien devant les Rois que les vœux qui les flatent.

Cependant, c'est trop s'écarter; voici cet Apologue, qui fera le seul retard que j'entende mettre désormais à la discussion où vous désirez me voir.

A P O L O G U E.

LE PERE DE FAMILLE ET SES ENFANS.

*UN* bon Pere vivoit au milieu de ses Enfans; il étoit heureux, si le Pere d'une nombreuse famille peut l'être. Ses soins s'étendoient également sur tous, aucun n'étoit exclu de sa tendresse: il ne les voyoit pas tous au même degré de bonheur & son cœur s'en affligeoit: tous avoient

en eux une cause de dépérissement; c'étoit un nouveau sujet de douleur.

Promenant ses regards sur ses vastes domaines, ils les fixa particulièrement sur un fleuve majestueux, qui couloit au milieu. C'étoit là que sa famille alloit puiser.

Voilà donc, dit-il un jour, l'eau que boivent mes Enfans & que je bois comme eux; je veux en examiner la qualité. Il trouve qu'elle est salutaire en elle-même, mais qu'elle est chargée d'un limon qu'il croit pouvoir être la cause du dépérissement commun.

Il voit ce fleuve se partager en canaux magnifiques, & y porter par-tout ces eaux & ce limon, qui arrête & fixe sa réflexion attendrie.

Je ne me trompe pas, dit-il, après un profond examen; voilà la cause du mal. Il remonte à la source de ce fleuve, en examine le lit dans tout son cours, & sonde les terres voisines, il apperçoit le

moyen de conserver, à sa famille, un fleuve si précieux, mais de purifier ses eaux de ce limon, qui les gâte; il garde son secret & veut entendre sa famille.

Le voilà avec tous ses chers Enfans sur les bords du fleuve; il veut qu'ils parlent tous, & que chacun dise son avis. Aucun ne resta muet; on sait que parler est un plaisir & souvent même un besoin.

O sexe, que le bon Lafontaine accusoit, jadis, d'abuser de cet art divin! parlez, parlez toujours, puisque c'est de vous que nous apprenons l'art de parler, de manière à plaire! retenez cet apologue. C'est de vous encore que nous recevons les leçons de tendresse & d'amour; vous augmenterez ce tribut dans nos cœurs pour ce Pere de famille, sur lequel vous ne prendrez pas le change.

Mon Pere, dit un de ces Enfans, vous ne vous trompez pas; cette eau est bourbeuse; nous en convenons tous.

—Eh bien, que faut-il faire? —Avec un

peu de travail. —Du travail, dit l'un d'eux, que ce mot afflige, du travail! Eh, laissons, laissons les choses telles qu'elles sont; je suis gros, je suis gras, je suis...

—Arrêtez, dit le bon Pere, vous êtes gros, vous êtes gras.... parce que vous êtes un enfant gâté, vous mêlez du vin avec cette mauvaise eau, & vous savez que je n'en puis pas donner à tous: je veux que vous buviez un verre d'eau pure, & toute pure. Cet enfant gâté, avoit le cœur excellent; il boit le verre d'eau, convient qu'elle est mauvaise, & qu'il faut au moins donner de bonne eau à ses freres, moins privilégiés que lui. —Que faut-il donc faire, dit encore le Pere?

—Oh, dit le plus étourdi, voici une montagne qui fournit sable, pierre, & tout ce qui peut combler ce vilain fleuve qui nous donne de l'eau détestable, il faut le combler & pour jamais.

Le bon Pere sourit, & dit qu'il faut

*en essayer; mais, ne voulant pas exposer sa famille aux dangers de l'expérience, il descend avec eux le long du fleuve; & arrivé à un des canaux qu'il forme dans son cours, il dit à ses enfans de le combler.*

*L'ouvrage fait, on retourne au logis; à peine la famille est-elle rentrée, que l'on entend le mugissement des troupeaux dispersés par l'inondation.*

*O mes enfans, dit le Père, si nous avions fait cette digue à l'endroit que nous habitons, vous voyez quel seroit notre désastre. Il les conduit une seconde fois; leur fait observer tout le lit; leur montre qu'il est mauvais dans tout son cours, mais que la source en est bonne; & leur faisant découvrir la superficie d'une terre qu'il avoit observée, presque tous conviennent qu'elle est d'un sable très-pur. Voilà, mes enfans, ce qu'il faut faire: creusons ici un nouveau lit; ce ne sera pas l'ouvrage d'un jour! mais avec de la patience tout s'acheve; nous continuerons à boire*

*de l'eau de l'ancien fleuve en plus petite quantité. Ne nous décourageons pas, mais mettons, à l'instant, la main à l'ouvrage.*

Il ne nous sera pas difficile de faire l'application de cet Apologue: ayez-le devant les yeux dans tous le cours de cette discussion, qu'ont nécessitée vos idées d'adoption. Que n'avez-vous toujours écrit comme vous pensez vous-même, ou plutôt comme vous pensiez à quarante ans? je n'aurois rien à vous dire. J'entre dans la discussion.

Vous avez posé les bases dans votre premier Chapitre: il y a d'éternelles vérités: sont-elles neuves? Peu nous importe. Prouvent-elles pour votre système? Voilà le point à examiner. Je dois, dans tous les cas, vous en faire l'hommage.

Je vais vous faire figurer sous le titre que vous avez pris dans votre première Partie, & dont, sans qu'on puisse en savoir la cause, vous avez déposé le faste dans votre seconde. Ne seriez-vous donc plus sexagénaire?...



L'ÉCRIVAIN PRESQUE SEXAGÉNAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

R E C E T T E.

PREMIER PRINCIPE FONDAMENTAL ÉVIDENT.

» QUE le Roi REÇOIVE *le plus*, & que son  
» peuple paie en même-tems *le moins* qu'il se  
» peut (1) ».

*Première conséquence incontestable.*

» Il faut ÉPARGNER, autant qu'il est possible,  
» les frais de perception, les faux-frais, & les  
» pertes; car le *peuple* PAYANT ET PERDANT  
» ces objets, le *Roi* ne le REÇOIT pas ».

*Seconde conséquence.*

» La *meilleure* des formes de perception est donc  
» celle qui cause moins de *frais*, point de *faux-*

(1) Ce principe n'est qu'accessoire & relatif, & non  
fondamental.

» *frais*; aucunes *pertes* d'hommes, de travaux  
» utiles, de denrées & marchandises précieuses ».

*Troisième conséquence.*

» Le plus *mauvais système* est donc celui qui  
» entraîne beaucoup de frais & faux-frais, beau-  
» coup de pertes d'hommes, travaux & den-  
» rées »

APPLICATION DU PREMIER PRINCIPE.

*Première classe des revenus du Roi: Impositions  
directes.*

Les vingtièmes, tailles & capitations, ainsi que  
les décimes ecclésiastiques, n'ont que des défauts  
très-faciles à corriger (1); ils ont ce précieux  
avantage, qu'ils coûtent *infinitement moins de frais*  
que les impôts affermés ou régis (2). *Aucuns  
faux-frais*, aucunes *pertes* d'hommes, de tra-  
vaux & denrées.

(1) Dites avec confiance qu'ils ne seront jamais corrigés;

(2) De ce qu'ils coûtent moins que ces impôts, il n'en  
résulte pas qu'ils n'aient ce double inconvénient dans la per-  
ception, de payer *trop outrop peu*. Vous en convenez dans  
votre seconde Partie.

*Seconde classe des revenus du Roi : Impôts des Fermes & Régies.*

Les impôts qui forment la Ferme & la Régie générale coûtent *énormément de frais*, quoiqu'ils rapportent moins que les impositions directes de la première classe (1).

Suivant M. N\*\*\*\*\* lui-même, qui devoit l'écrire à regret, les impositions directes, produisant avec les dons gratuits des pays d'Etats & du Clergé, deux cents vingt millions par an, n'en coûtoient, même avec les abus à réformer, que DOUZE de frais, sans faux-frais ni pertes.

Suivant le même, la Ferme & la Régie générale, qui, de son tems, ne produisoient pas, à beaucoup près, deux cents millions, en coûtoient TRENTE-TROIS de frais, connus & avoués.

Il convient de plus qu'il y a les faux-frais des vexations particulières, ceux des procédures, saisies, amendes, confiscations, prisons, supplices; ceux des profits de la contrebande.

(1) A qui, M., à qui prétendez-vous l'apprendre ?

Il dissimule les pertes énormes; pertes des journées de travail utile que feroient quarante mille commis; pertes du sel, du vin, de la viande, des cuirs, & d'autres denrées qui feroient consommées, si elles étoient moins chères, qui ne le sont plus depuis long-tems, d'où résulte que les propriétaires & les cultivateurs n'ont pu continuer de les faire naître.

Ces faux-frais avoués coûtent au peuple plus de trente millions, & les pertes plus de cent.

*Troisième classe des revenus du Roi: Domaines, & droits domaniaux.*

Ces droits, qui rapportent, y compris les postes, parties casuelles, &c. &c. environ 60 millions, ne coûtent guères que sept ou huit millions de frais, encore qu'il y ait beaucoup d'abus à réformer, mais point de faux-frais, pertes ni supplices.

*Premier résultat de l'observation ci-dessus.*

» Les impôts de la Ferme & de la Régie générale COUTENT, au peuple François, tous



14  
 » les ans, plus de CENT SOIXANTE MIL-  
 » LIONS, en frais, FAUX-FRAIS & pertes,  
 » dont le Roi ne REÇOIT pas une obole ».

*Second résultat également incontestable.*

» Ces impôts affermés & régis sont donc évi-  
 » demment mauvais. Ils le sont jusqu'à concu-  
 » rence d'environ cent soixante millions, qu'ils  
 » font sur-payer ou perdre tous les ans à la  
 » nation, sans aucune recette, sans aucun profit,  
 » mais, au contraire, avec grand préjudice pour  
 » le Roi ».

*Troisième résultat.*

Les impositions directes qui composent la première classe, sont les meilleures, & par conséquent, il faut les conserver.

Les impôts indirects, affermés ou régis, qui font la seconde classe, sont les plus mauvais; il faut les supprimer les premiers, le plutôt possible.

Les droits domaniaux, qui forment la troisième classe, sont moins mauvais que ceux de la seconde, mais plus vicieux que ceux de la première; il faudra les corriger ensuite.

15  
 » Une réforme, également utile au Roi & à  
 » la nation, consisteroit donc; 1.° à supprimer  
 » la Gabelle, les Aides, les impôts sur la viande,  
 » sur les cuirs &c. & autres des Fermes &  
 » Régies, les plus mauvais de tous ».

[ Et tout cela, M. l'Abbé, seroit donc l'ouvrage d'un jour? Il n'est que trop vrai; vous ne voyez que vous dans l'Etat.... ]

» 2.° A PARTAGER le bénéfice résultant de  
 » leur suppression entre le Roi & la Nation; de  
 » manière que le Roi eût, en accroissement de  
 » son revenu, les deux tiers des frais connus;  
 » le peuple l'autre tiers de ces frais, tous les  
 » faux-frais, & toute l'épargne des pertes ».

3.° Et pour opérer cet effet, « il faudroit recevoir le remplacement par des revenus de la première classe; qui ne causent que peu de frais, point de faux-frais, & aucunes pertes d'hommes, de travaux & de denrées ».

SECOND PRINCIPE FONDAMENTAL ÉVIDENT.

» S'IL est de l'intérêt commun du Roi & de  
 » ses sujets, que les frais, faux-frais & pertes

» soient épargnés, le plus possible; il est aussi  
» de leur devoir commun d'observer la justice  
» & l'exacte proportion dans la levée des revenus  
» du Souverain ».

*Première conséquence incontestable.*

» Donc l'impôt qui taxe le riche, à proportion  
» de son bien, est légitime & à conserver (1) ».

*Seconde conséquence pareille.*

» Donc l'impôt, qui TAXE plus celui qui a  
» moins de bien, est souverainement injuste, &  
» à supprimer ».

(1) Cela est bon, si vous l'avez : mais vous ne l'avez pas; il faut donc le chercher; & si l'on vous en montre un qui ait en sa faveur l'expérience constante de tous les siècles, & qui ait été adoptée de tous les Peuples, ne l'admettriez-vous pas de préférence à tout autre? ou ne faudroit-il pas employer les armes de la conviction la plus convaincante pour le faire rejeter? Vous êtes bien au-dessous de cette preuve, soit dans votre première, soit dans votre seconde. Partie! Je compte même vous en faire faire l'aveu.

APPLICATION

APPLICATION DU SECOND PRINCIPÉ  
DU SEXAGENAIRE.

1.° Les domaines & droits domaniaux sont à corriger par la suite, & doivent être appliqués aux dépenses du Roi, de sa Famille & de sa Cour.

2.° Les vingtièmes, capitations, décimes, & dons gratuits, corrigés de leurs défauts actuels, ce qui est très-facile, seront répartis avec justice, & proportionnellement aux biens des contribuables: il faut donc les conserver, & les appliquer aux dépenses annuelles de l'Etat.

3.° Les impôts indirects de la Ferme & de la Régie générale, sont injustement répartis; le pauvre en PAIE énormément PLUS que le riche; il faut donc les supprimer, & les remplacer par un droit en argent pour payer les dettes.

4.° Une perception en nature seroit également injuste & disproportionnée; il ne faut donc pas la substituer aux vingtièmes, capitations, décimes & dons gratuits.

Tels sont, M., vos principes: vous ne m'accuserez pas de vous avoir tronqué pour vous combattre.

Voudriez-vous me permettre une légère épisode; elle me semble indispensable. Cette facilité avec laquelle vous renversez les statues, vous rend plus intéressant: M. N\*\*\* vient en grossir la liste, & rien n'étoit plus juste. Il me semble vous voir placé sur ces simulacres, & les regardant avec cette confiance si louable qu'inspirent & les idées que vous abandonnez, & les idées qui vous captivent leur dire: Comment donc est-il possible que vous ayez prétendu à l'hommage public? & vous aussi, N\*\*\*, ce n'étoit qu'avec regret, que vous écriviez que tel impôt étoit peu onéreux dans sa perception. Rendez-moi ces tributs passagers de la reconnoissance publique, c'est à moi de la fixer dans tous les partis que j'adopte.

Ce n'est point à nous à corriger l'opinion publique sur cet Administrateur: croyez qu'il n'a point dû écrire à regret, que les impositions directes ne coûtoient que 12,000,000 à régir.

Son cœur en recevoit quelque consolation; il pouvoit croire que cette branche d'administration pouvoit se perfectionner encore: son œil étoit

trop perçant pour ne pas pénétrer, par exemple, dans les mystères du don gratuit.

Ce qu'il a dû voir, non pas avec regret, mais avec une profonde douleur, ce sont les résultats effrayans de ses systèmes, adoptés pour la meilleure cause. Ce n'est pas un problème à l'œil de celui qui réfléchit de voir que ses systèmes ont fait plus de mal dans sa courte administration que les impôts dans un siècle.

L'usure en étoit la suite nécessaire: cette usure, lorsqu'il est entré au ministère, étoit d'un fur fix; & aujourd'hui, je puis, sans être accusé d'imposition, attester à mon Roi, à mon siècle, qu'elle est de 60, & quelquefois de plus, pour 100.

Cette hausse, excitée par ce grand crédit qu'inspiroit justement un Roi dont les intentions n'ont jamais échappé à ses peuples, a attiré à la bourse tous les prêteurs. Les plus forts, saisis de presque tous les billets d'Etat, ont fait encore monter ce crédit pour les revendre à volonté. Formant bientôt une aristocratie financière, répandue dans le sein de l'Etat, ils allarmoient ou rassuroient les esprits, soit pour

racheter à vil prix, soit pour revendre à gros gain : quelques fortunes sorties subitement de ce gouffre profond y ont conduit toutes nos richesses ; l'Etat, recevant le tribut de ses impôts & l'argent des emprunts, le reste étoit employé à ce continuel agiotage ; le commerce, desséché, ne livroit déjà plus que ses os à l'usure.

J'en reviens à vos principes.

Que le Roi reçoive *le plus*, & que son Peuple paye en même tems *le moins* qu'il se peut, &c.

M. de Vauban, dont vous vous flatez d'éteindre la mémoire, a-t-il pensé le contraire ?

Vous ne différez, M., de ce grand homme qui se cachoit dans des habits si modestes, que parce que vous posez pour principes fondamentaux des principes qui ne sont qu'accessoires.

Nous vous avons lu, nous vous avons entendu ; il faut aussi le lire & l'entendre.

Il pose, pour *maximes fondamentales*, 1.° qu'il est d'une évidence certaine & reconnue par tous les peuples policés, que tous les sujets d'un Etat ont besoin de sa protection, sans laquelle ils ne sauroient subsister.

2.° Que le Prince, Chef ou Souverain de cet Etat, ne peut donner cette protection, si les sujets ne lui en donnent les moyens.

3.° Et par conséquent, qu'un Etat ne peut se soutenir, si les sujets ne le soutiennent.

« Or ce soutien, dit-il, comprend tous les besoins de l'Etat, auquel, par conséquent, tous les sujets sont obligés de contribuer.

» De cette nécessité, c'est toujours M. de Vauban qui parle, il résulte :

» *Premièrement*, une obligation naturelle aux sujets de toutes conditions, de contribuer à proportion de leurs revenus ou de leur industrie, sans qu'aucun d'eux s'en puisse raisonnablement dispenser.

» *Deuxièmement*, qu'il suffit, pour autoriser ce droit, d'être sujet de cet Etat.

» *Troisièmement*, que tout privilège qui tend à l'exemption de cette contribution, est injuste & abusif, & ne peut ni ne doit prévaloir au préjudice du public ».

Daignez, Monsieur, rapprocher vos principes de ceux de ce grand homme, & vous ferez

convaincu; & vous conviendrez de la solidité de mon observation, sçavoir : que vos principes ne sont point des principes *fondamentaux*, mais seulement des principes purement accessoires, qui, dans l'ordre d'une bonne logique, ne devroient être présentés que comme des conséquences.

C'est parce qu'il faut que le Citoyen soit protégé, qu'il faut qu'il paye.

C'est parce que le Souverain est le Protecteur, qu'il faut que l'on paye au Souverain.

Et c'est parce que tout être moral ou individuel doit être juste, que le Souverain ne reçoit comme Protecteur, que ce qu'il lui en coûte pour exercer le droit attaché à ce titre.

Le *plus* ou le *moins* dont vous vous êtes servi en posant votre premier principe, n'est qu'un calambourg également déplacé dans la bouche d'un Logicien & d'un Politique.

Le Souverain, en recevant ce qui lui en coûte pour exercer son titre de Protecteur, reçoit ce qui lui est dû; & le Citoyen, en payant en

considération de ce titre, paye ce qu'il doit : il n'y a point ici de *plus*; il n'y a pas de *moins*.

Ces écarts de raisonnement ne sont point à négliger vis-à-vis d'un adversaire tel que vous : & l'on en sentira toute l'importance dans plus d'une occasion. Mais pour ne pas vous faire attendre sur les conséquences que je fais entrevoir ici, je vous interpelle & je vous demande ce que vous diriez d'un homme qui publierait qu'il a pensé tout seul jusqu'à quarante ans, & qu'il pensoit avec une telle présomption, qu'il croyoit penser les plus belles choses, même à l'exclusion des plus profonds penseurs, & qui, frappé comme d'un coup foudre, par l'ascendant du génie d'un grand Docteur, brûle devant lui toute cette vaine science (que cependant il croyoit si bonne!) comme un grain de mauvais encens, dont il le prie de détourner la vue. Que diriez vous d'un homme, qui, après avoir rendu cet hommage à ce grand Docteur, auroit travaillé *dix ans* sous ses yeux, & *deux lustres* encore après sa mort, & cependant se feroit mépris sur ses bases! Un homme, qui, après un travail aussi opiniâtre, aussi long, ne

pourroit classer les différentes parties de la dialectique à laquelle il semble vouloir tout sacrifier, cet homme vous paroît-il fait pour arrêter les délibérations d'une assemblée de Rois... ?

Vous paroît-il un oracle assez sûr pour fonder, sur ses décisions, les destins d'un grand Empire ?

Cependant permettez-moi d'interrompre un instant cet ordre didactique qui vous charme, pour porter vos réflexions & les miennes sur le spectacle qu'offre cette assemblée.

Quel moment pour nous ! & que diriez-vous si, comme un autre *Cinéas*, vous y eussiez été admis ? Votre admiration ne seroit-elle pas un tribut nécessaire pour le Monarque qui l'a convoquée ? N'attendriez-vous pas dans le plus respectueux silence ses heureux résultats ? Croyez que tout y est connu, & vos objections, & mes réponses, & bien d'autres qui valent bien mieux que les miennes. Si j'écris, ne croyez pas que ce soit l'effet d'une folle présomption, mon but est non pas de venger mon injure, que je partage avec tant de bons citoyens, mais de me justifier

de ces vues basses & intéressées que vous supposez dans ceux qui soupirent après l'établissement de la dîme royale. J'en reviens à mon sujet, & oubliant tout ce qui nous est personnel, je m'attache à M. de Vauban : je le prends pour arbitre, entre vous & moi.

Voyons quels résultats il s'est proposé d'après ses principes *fondamentaux* ; on a vu quels sont les vôtres. « Il veut réduire les revenus du Roi » à une proportion géométrique, par l'établissement d'une DIME ROYALE, laquelle, en » produisant un revenu considérable & suffisant » pour les besoins de l'Etat, pourra donner lieu » à la suppression de la Taille, des Aides, des » Douanes provinciales, des Décimes du Clergé, » & de toutes les autres impositions onéreuses » & à charge aux Peuples, de quelque nature » qu'elles puissent être, à la réserve de la Gabelle, » réduite à la moitié ou aux deux tiers de » ce qu'elle est. Des Douanes qu'il faudroit » reléguer sur les frontières & les beaucoup » diminuer, des vieux Domaines de nos Rois & » de tous les autres revenus fixes & de raison ».

Il est facile de voir en quoi vous différez, & en quoi vous vous ressemblez ce grand homme & vous.

Vous en différez essentiellement dans ce point capital, qu'il veut la dîme royale, & que vous n'en voulez pas du tout.

Il l'a trouve juste, nécessaire, parfaitement proportionnée, d'une *proportion géométrique*; & vous, vous la trouvez *injuste & disproportionnée*!

Comment se peut-il que deux grands hommes différent, entr'eux, aussi essentiellement? se peut-il que ce qui est dans une *proportion géométrique*, suivant l'un, soit, suivant l'autre, *injuste & disproportionné*? Tous deux sont profonds dans le calcul: & M. de Vauban avoit la juste mesure de la France, par lieues, par arpens, par pieds & par pouces.

Il connoissoit le nombre de ses habitans, dans tous les rangs, dans tous les âges, dans toutes les paroisses, depuis l'enfant qui a assez de force pour ferrer le mammelon, jusqu'au vieillard qui s'enferme dans la tombe.

M. de Vauban veut supprimer la taille! vous

voulez la conserver. Les aides & tous les impôts onéreux aux peuples, de quelque nature qu'ils soient! vous y consentez. Il veut supprimer les décimes! vous voulez les conserver. Il veut réduire la gabelle à la moitié de ce qu'elle étoit de son tems! vous voulez la supprimer tout-à-fait: je ferois assez de votre avis, si je n'étois convaincu qu'il ne faut pas arrêter tout subitement, le cours d'un grand fleuve. Vous voulez conserver les Domaines du Roi & d'autres revenus fixes! M. de Vauban le veut ainsi que vous.

Après avoir ainsi saisi les ressemblances & les différences, & de son projet & de votre système dans cette lettre, je me livrerai à leur développement dans la prochaine.

Permettez-moi, cependant, avant de terminer celle-ci, de vous représenter que le dernier Administrateur a échappé à votre critique dans un point bien capable de la fixer.

« Le Souverain, dit-il, doit protéger les propriétés de ses sujets; les sujets doivent le prix de cette protection au Souverain, tel est le principe & la loi première de l'impôt ».

Cet endroit de son Mémoire sur l'Imposition Territoriale, pourroit autoriser des méprises, & resserrer le droit de protection qui ne peut trop s'étendre.

Ce n'est pas parce que je suis Propriétaire, que j'ai droit à la protection de mon Souverain, mais bien parce que je suis né sujet de son Etat. Au défaut de biens, j'ai toujours mon sang à lui offrir. Aussi, ce droit de protection, n'est-il pas limité à mes biens; il s'étend sur la sûreté de ma personne, sur la défense de mon honneur & sur tout ce qui m'intéresse.

M. de Vauban me paroît mériter toute préférence à cet égard; *il suffit*, nous dit-il, *pour autoriser ce droit, d'être né sujet de cet Etat.*

Dans le contrat qui se forme entre l'Etat & le Sujet, tout est compris; rien n'est exclu. Je me donne tout entier, & mes biens ne sont qu'un accessoire du don que je fais de ma personne, qui est le premier objet du contrat; l'Etat, en retour, doit employer à ma défense toute la force publique.

Quel homme ne se sent pas ennobli par cette idée! quelle opinion auroit-il de lui, pour ne pas voir tout ce qu'il gagne à ce contrat!

Vous nous persuadez dans vos deux Parties, de toutes vos vues bienfaisantes pour le *pauvre Peuple*: & moi, je vous proteste de tout mon dévouement, & pour les Grands & pour le Peuple; M. de Vauban disoit au Roi, plus vos sujets auront de biens, moins vous serez à portée d'en manquer: & moi, je dis aux Grands, plus le Roi aura de biens, plus il répandra sur vous les graces qui vous attachent à son Trône. Contribuez donc de tout votre zèle à simplifier la perception.

Les graces & les bienfaits qui descendent du Trône, ne sont point une semence stérile; & donner est encore la moins pénible nécessité des Rois. Il faut supposer trop de vertu dans les zélateurs, pour croire qu'un culte désintéressé puisse braver l'inconstance des siècles.

*Droits & devoirs* sont des liens trop secs & trop fragiles pour former seuls les rênes d'un grand Empire; c'est cependant à ces deux points que vous voulez tout réduire.



Je prends ici le burin de l'histoire, à qui il appartient de découvrir & de briser la faux, qui tranche la race des Rois, & je vous montre les pertes qu'a faites l'autorité depuis Charles-le-Chauve : les grands bénéfices sortis de la main de nos Rois, n'ont point été compensés jusqu'à ce jour par d'autres biens réels. La science du Gouvernement, il est vrai, nous rend indifférens sur ces pertes.

*Fin de la seconde Lettre.*

P O I N T  
DE BANQUEROUTE.

0551

